



COMPTE RENDU DE LA C.A.P.D. DU LUNDI 9 MAI 2016

I. Résultats de la 1^{ère} Phase du Mouvement Intra-départemental 2016.

1. Statistiques.

1 119 participants : 478 obtiennent une mutation – 244 restent sur leur poste – 397 (35 ,48%) sans poste participeront à la Phase 2

En 2015 : 1 106 participants – 525 mutations – 212 P.E. restant sur leur poste – 369 avaient participé à la Phase 2

2. Le SNUipp-F.S.U. dénonce un manque de transparence et les quelques affectations arbitraires qu'il a constatées.

Suite au Groupe de Travail du 3 mai, tout le monde a bien conscience que cette année des règles de priorité – notamment concernant les postes E - ont subitement et unilatéralement été modifiées, alors que depuis plusieurs années, elles étaient bien communes à toutes les Options, sauf pour les postes G. **Nous avons convenu d'en rediscuter pour l'année prochaine.** Pour cette année, c'est comme si l'Administration procédait à des affectations arbitraires en amont, et ensuite, elle s'arrange pour que les règles les justifient - approximativement -, mais a posteriori!

Le SNUipp souhaite dénoncer ces pratiques qui aboutissent à fausser le Mouvement et à bloquer la mobilité des personnels dans le département de l'AIN! L'I.A. comprend notre analyse et donne son accord pour revoir ces règles lors d'un prochain Groupe de Travail...

Sans justification, l'Administration affecte arbitrairement un P.E. sur un poste sans même participer au Mouvement ! Comme l'année dernière, l'Administration n'a pas communiqué, ne nous a pas informés, et fait ce qu'elle veut en enfreignant les règles du Mouvement qu'elle édicte elle-même!

Implantation de postes de P.E.M.F. : il n'y a encore aucune transparence quant aux critères d'implantation, entre autres : nombre de postes Vacants sur le Secteur – cohortes des effectifs de l'école puisqu'en cas de fermeture éventuelle, ce n'est pas le/la collègue nommé-e à Titre Définitif sur ce poste qui sera en Mesure de Carte Scolaire...

Le SNUipp dénonce l'absence d'information de ces implantations. Pourquoi les Délégués du Personnel ne sont-ils pas consultés en amont pour veiller à l'équité ?

Le SNUipp-F.S.U. rappelle les règles d'implantation à respecter dans l'intérêt général : les P.E. titulaires du CAFIPEMF doivent d'abord participer au Mouvement, puis l'Administration peut implanter un poste de P.E.M.F. sur ce support obtenu réglementairement au Mouvement.

Une nouvelle fois, l'I.A. prend note, mais aucune réponse ne nous est apportée !

Blocage de postes : l'Administration décide seule, en dehors des règles, sans même informer les Délégués du Personnel !

3. Postes de Maîtres SUPplémentaires.

Tous les postes Vacants et Susceptibles d'être Vacants figuraient sur le serveur – en 1^{er}, la DIPER a étudié uniquement les vœux sur les postes Vacants – à la suite de cette 1^{ère} phase, 4 sont encore restés Vacants : aucune candidature, donc, **la DSDEN procédera à des appels à candidatures dès le 10 mai.**

Les autres postes Vacants étaient Bloqués : il existe des candidatures de rang 2 (candidats n'ayant jamais été MSUP) – ils passeront un entretien d'ici le 3 juin.

3^{ème} catégorie de postes : 5 supports ont été obtenus par des « Faisant-fonction ».

4. Des appels à candidatures seront également lancés sur les postes E restés Vacants.

II. Résultats (partiels) du mouvement spécifique des C.P.C.

1. 1^{ère} vague à pourvoir.

Généraliste OYONNAX / Généraliste BOURG 2 / E.P.S. BOURG 2 / A.S.H.

2. 2^{ème} appel du 30/3/2016 concernant les postes de C.P.C./C.P.D.

Généraliste Gex sud / E.P.S. Gex sud / Généraliste Gex nord / E.P.S. Gex nord / « suivi T1-T2 » Gex nord et sud /

C.P.D. auprès de l'I.E.N.A. « Formation » / C.P.D. auprès de l'I.E.N.A. chargé de la F.C. / C.P.D. auprès de l'I.E.N.A. chargé de dossiers spécifiques (pôle E.P.S. Handicap, SDAE, éducation à la sécurité routière)

3. Multiplication des postes profilés :

Le récapitulatif des résultats du 2^{ème} appel concernant les postes de CPC /CPD (appel du 30-03-2016) nous est remis seulement en séance ! **Le SNUipp-F.S.U. a questionné pour connaître les noms et les affectations retenus par l'Administration suite aux entretiens pour les Conseillers Pédagogiques.** La DIPER n'a pas été en mesure de nous communiquer l'affectation définitive choisie par les différents collègues obtenant un avis très favorable ou favorable ; en effet, certains ont par ailleurs obtenu une autre affectation lors des opérations du Mouvement Principal... Elle doit donc interroger chacun des candidats !

Le SNUipp rappelle que tous les appels à candidatures après les résultats du Mouvement Principal devront être validés en C.A.P.D. avant les résultats de la Phase 2 du Mouvement...

Contactez la Section du SNUipp pour des renseignements plus précis !

Le SNUipp déplore que la procédure d'affectation des C.P.C. et C.P.D. soit beaucoup trop complexe et loin d'être transparente. Des personnels diplômés sont purement et simplement écartés avec un avis défavorable et l'Administration se retrouve en difficulté pour justifier les classements des candidats après les entretiens... Des commissions comportent l'I.E.N. du candidat !

Le SNUipp-F.S.U. fait part de son incompréhension. Il est totalement contre ces affectations arbitraires : des collègues se voient barrer la route pour des raisons obscures...

Puisque la DSDEN a imposé ce mouvement spécifique des Conseillers Pédagogiques en profilant tous les postes, le SNUipp avait immédiatement réclamé une fiche de poste pour chaque poste avec les particularités requises par l'Administration : plusieurs années après, nous attendons toujours ces différentes fiches de postes !

III. Résultats des différents appels sur les postes à compétences particulières.

1. Candidatures manuelles sur des postes UPEAA (remis seulement en séance !)

E.E.PU. J. Jaurès à AMBERIEU : E. MACIOCIA en Affectation provisoire Annuelle

E.E.PU. M. Pinard à BELLEGARDE : à suivre selon résultats de la commission pour M-T. DEBOVE

2. Postes A Compétences Particulières.

Poste sur Unité d'Enseignement Maternelle Autisme : CHARBONNIER à titre PROvisoire (non-titulaire du CAPA-SH Option D) et selon le résultat de sa participation au mouvement

Service Mobile d'Accompagnement, d'Evaluation et de Coordination et à l'Institut d'Education Motrice : CURT à titre PROvisoire

Enseignant Référent M.D.P.H. : ESPIRAT à titre Définitif

Coordonnateur R.E.P.+ OYONNAX : BOYMOND à titre Définitif

Animateur T.I.C.E. OYONNAX + BRESSE : BARBI (reste Titulaire de T.R. Z.I.L. Bourg-En-Bresse)

Animateur T.I.C.E. Pays de Gex : DESHORS (CAFIPEMF en cours)

IV. Accès par Liste d'Aptitude des Instituteurs au corps des P.E.

7 pour l'AIN : N. AUBERT – S. SOTTIL – A. FRAYSSE – B. FERNANDEZ – I. CAVELIER – A. ROUZEAUD – M. FOROOZAN

V. Temps partiels.

562 demandes

5 demandes de mi-temps annualisés au titre de l'année scolaire 2016-2017 : une demande de jumelage serait impossible à satisfaire. Le SNUipp demande que cette situation soit réétudiée en jumelant ce mi-temps annualisé avec un 50% T.R. Z.D.A., à pourvoir lors de la Phase d'Ajustement. **L'I.A. donne son accord.**

L'ensemble des demandes de temps partiels est accepté à condition que toutes les règles de la Circulaire soit respectées : **notamment, une Affectation provisoire Annuelle pour les T.R., et au moins un 75% pour les postes de Directeur pour une demande de droit (refus pour les demandes sur autorisation).**

VI. Allègements de service.

43 demandes, dont 30 retenues – **Le document décisionnel nous est transmis seulement en séance.**

Contactez la Section du SNUipp pour des renseignements plus précis !

VII. Calendrier.

Groupe de Travail sur la Phase d'Ajustement avant fin mai

Lundi 13 juin 2016 : publication des postes pour la Phase d'Ajustement

G.T. « Mouvement » 13 juillet

VIII. Questions diverses.

1. **Information des écoles pour affectation des 185 PES :** 1^{ère} quinzaine de juin.

2. **Visites et suivi des T1 : nombres de visites assurées dans les circonscriptions.**

En cours – durant cette période, les formateurs sont plus disponibles pour visiter les T1 non-encore visités, ou n'ayant bénéficié que d'une seule visite.

3. **Résultats 5 postes ULIS 2nd Degré :**

Collège PONT-DE-VAUX : pourvu 2nd Degré

Lycée BELLEGARDE: pourvu 2nd Degré

Collège MONTREAL : SCHMIDT-DUVAL Sarah, qui libère TR ZR Bellegarde

Collège PONT D'AIN : POUILLY Gaëlle à TPRO, qui libère ULIS Ecole PONT D'AIN

Collège LEMAN : MERRAN Julie à Titre Définitif, qui libère ULIS Collège BEYNOST

Ces 3 postes libérés apparaîtront à la 2^{ème} Phase.